

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 17 (1990)
Heft: 2

Artikel: Les fiches du Ministère public de la Confédération : une affaire, et non une crise de l'État
Autor: Willumat, Heidi
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



linguistique dans les organes fédéraux – administration et commissions – et comment on enseigne les langues nationales dans les écoles. Nos associations d'enseignants et responsables de l'instruction publique pourraient proposer un échange d'expériences en ce qui concerne les possibilités et les difficultés d'un enseignement précoce des langues étrangères. Ce ne sont là que quelques exemples pris presque au hasard, qu'il serait facile de multiplier. Le cœur du problème est le même pour tous: la démocratie et l'économie de marché exigent que l'on ait des institutions bien conçues et que l'on effectue jour après jour un travail de détail délicat. Il ne sera certainement pas facile d'inculquer cela à des gens qui, après avoir vécu pendant plusieurs décennies sous la dictature et dans une pauvreté relative, espèrent maintenant que leur situation va s'améliorer rapidement grâce à des mesures globales. Certes, la Suisse n'ignore pas les conflits mais, au cours d'un processus séculaire, elle a créé des institutions et éprouvé avec succès des méthodes pour régler les conflits pacifiquement, ou presque. Les démocraties en gestation pourraient également profiter de ces expériences.

Renforcement des pays neutres

On peut évidemment se demander quel intérêt la Suisse pourrait avoir à participer à de telles actions d'entraide. Je suis persuadée qu'il s'agit là de bien davantage que d'une application de la maxime souvent évoquée de la solidarité. L'Europe centrale et l'Europe de l'Est, qui ont souvent été un baril de poudre, ne pourront trouver leur stabilité que grâce à l'aide globale de l'Europe entière, dans le cadre d'une politique européenne de paix. Il est par conséquent dans l'intérêt bien compris de la Suisse que cet espace géographique soit politiquement et économiquement stable. De plus, la majorité des partis hongrois voudrait faire de la neutralité une maxime de la politique étrangère de leur pays; d'autres pays pourraient imiter la Hongrie. Dans le processus d'intégration européenne, un groupe de pays neutres plus nombreux aurait davantage de poids. Mais on peut dire la même chose s'agissant de l'Espace économique européen en train de se former: le fait que les pays qui passent à l'économie de marché s'associent à l'AELE pourrait ouvrir des perspectives intéressantes. Le premier train de mesures adopté par les Chambres fédérales au mois de mars de cette année en faveur de la Pologne et de la Hongrie va dans la bonne direction et j'en éprouve aussi personnellement de la satisfaction.

Judith Garamvölgyi

Les fiches du Ministère public de la Confédération

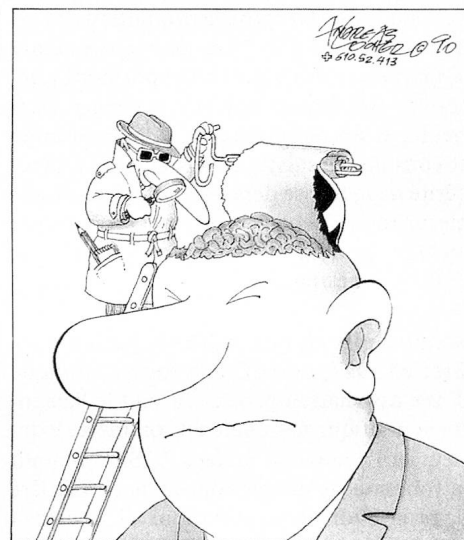
Une Affaire, et non une crise de l'Etat

En novembre 1989, la Commission d'enquête parlementaire (CEP), qui avait été chargée au début de l'année passée – en relation avec la démission de la conseillère fédérale Elisabeth Kopp – de faire la lumière sur les événements survenus au DFJP, a présenté son rapport. Celui-ci a notamment révélé un fait tout à fait nouveau pour beaucoup de gens, à savoir que la police fédérale avait, pendant plusieurs dizaines d'années, établi des fiches et des dossiers sur plusieurs centaines de milliers de citoyens.

Il ne fait aucun doute qu'à l'époque de la guerre froide, la protection de l'Etat et le service de renseignements étaient d'une importance vitale pour la Suisse et qu'aujourd'hui encore, il ne s'agit pas de supprimer purement et simplement l'action préventive de la police, bien au contraire. Pour lutter contre le terrorisme, le crime organisé, l'extrémisme violent et l'espionnage, il est moins que jamais possible de renoncer à une police fédérale aux pouvoirs bien délimités, avec un service de renseignements hautement qualifié. Toutefois, protection de l'Etat veut dire protection du pays et de l'individu; elle n'autorise en aucun cas les services de l'Etat à surveiller des gens en raison de leurs opinions ou à fouiner, comme cela a malheureusement été souvent le cas tout récemment encore.

Dans certains cas, il a suffi qu'une personne participe à une démonstration autorisée ou fasse un voyage derrière le rideau de fer pour que cela soit inscrit sur une fiche, ce qui pouvait causer un tort considérable à l'intéressé (p. ex. lors d'une demande d'emploi ou de la recherche d'un logement), évidemment à l'insu de celui-ci.

Depuis que la CEP a rendu public cet état de choses, la protection de l'Etat et la police politique ont été l'objet de critiques massives et l'on exigea énergiquement que chacun



puisse consulter sa fiche, *quels que soient son domicile et sa nationalité*. Au début de février 1990, les premières personnes qui en avaient fait la demande ont pu consulter leurs fiches, dans la mesure où il y en avait. La colère provoquée par cette «fichomanie» s'est également manifestée contre les cantons et certaines communes, qui avaient établi leurs propres dossiers d'où étaient tirées la plupart des informations, souvent banales ou même fausses. Pour répondre à la demande visant à une sérieuse épuration des archives et surtout pour sauvegarder les dossiers concernant la protection de l'Etat, le Conseil fédéral a nommé à la mi-mars un délégué spécial chargé de traiter, d'ici à la fin de l'année 1990, les 150 000 demandes déjà reçues et celles qui arriveront encore.

Les fiches en question pourront être consultées grâce à l'envoi à l'intéressé d'une photocopie de celles-ci.

Le moment venu, le DMF informera lui-même les personnes enregistrées.

(Etat des choses à l'heure de la rédaction).

WIL

Nous attirons votre attention sur les informations complémentaires qui se trouvent dans les Communications officielles.

IMMOBILIER

Nous pouvons régler tous vos problèmes immobiliers en Suisse – Achat, vente gérance, administration et fiscalité

**Fiduciaire & Régie
P.-A. NOZ SA
Case postale 145
1000 LAUSANNE 6**

Tél. 021 29 58 61
Télex 454 551 FIDU CH
Téléfax 021 29 48 51